

Allianz Global Investors Fund

Adresse

Septembre 2026

Fusion du compartiment Allianz Global Investors Fund – **Allianz Credit Opportunities Plus** (« Compartiment absorbé ») avec le compartiment Allianz Global Investors Fund – **Allianz Credit Opportunities** (« Compartiment absorbant ») au **27 octobre 2026**

Cher/Chère Actionnaire,

Vous détenez dans votre compte-titres des actions du compartiment Allianz Global Investors Fund - **Allianz Credit Opportunities Plus**.

Pourquoi cette fusion intervient-elle ?

Allianz Global Investors passe constamment en revue les opportunités d'investissement offertes à ses investisseurs afin de s'assurer que ses produits répondent aux attentes et aux objectifs des clients.

Après mûre réflexion, le Conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund (la « Société ») a conclu qu'il était dans le meilleur intérêt des actionnaires de fusionner les compartiments suivants de la Société comme exposé dans le tableau ci-après :

Nom du Fonds	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Credit Opportunities Plus		Allianz Credit Opportunities	
Catégories d'Actions	Catégorie d'Actions	Code ISIN / N° de titre allemand	Catégorie d'Actions	Code ISIN / N° de titre allemand
	A (EUR)	LU2002517923 / A2PLEH	A (EUR)	LU1953144034 / A2PEHG
	AT (EUR)	LU2002383896 / A2PK6A	AT (EUR)	LU1951921383 / A2PD90
	CT (EUR)	LU2503856176 / A3DREE	CT (EUR)	LU3382811613 / A42CMW
	I (EUR)	LU2002518228 / A2PLEK	IT13 (EUR)	LU1505874849 / A2ATH0
	IT (EUR)	LU1946895601 / A2PDVT	IT13 (EUR)	LU1505874849 / A2ATH0
	PT (EUR)	LU2503856259 / A3DREF	AT (EUR)	LU1951921383 / A2PD90
	PT (H2-USD)	LU2503856333 / A3DREG	AT (H2-USD)	LU3075389034 / A4190V
	RT (EUR)	LU2002383979 / A2PK6B	RT (EUR)	LU1953144208 / A2PEHJ
	WT9 (EUR)	LU1946895866 / A2PDVV	WT9 (EUR)	LU1797226666 / A2JGMC
Date de fusion	27 octobre 2026			

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Anouk Agnes
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

À la suite de la fusion, les investisseurs du Compartiment absorbant et du Compartiment absorbé bénéficieront des actifs supplémentaires. La mise en commun des actifs dans un seul fonds permettra de réduire les coûts et la complexité sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette proposition de fusion permettra de rationaliser la gamme de produits et de renforcer l'efficacité en tirant parti des économies d'échelle.

Comparaison des politiques d'investissement et des profils de risque

Nom du Fonds	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Credit Opportunities Plus	Allianz Credit Opportunities
Objectif d'investissement	De solides rendements ajustés du risque supérieur en investissant sur les Marchés obligataires mondiaux	Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement sur les Marchés obligataires mondiaux conformément aux caractéristiques E/S.
Catégories d'actifs autorisées	Les actifs du Compartiment sont investis conformément aux caractéristiques E/S (y compris certains critères d'exclusion). Le modèle précontractuel du Compartiment décrit toutes les informations pertinentes concernant le champ d'application, les informations détaillées et les exigences des caractéristiques E/S, ainsi que les critères d'exclusion appliqués.	
	Le Compartiment peut investir ses actifs sur les Marchés émergents	
	Le Compartiment peut investir ses actifs (hors ABS/MBS) dans des Investissements à haut rendement de Type 1	Le Compartiment peut investir ses actifs (hors ABS/MBS) dans des Investissements à haut rendement de Type 2
	<u>Jusqu'au 22 septembre 2026</u> Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation). Les Actions (titres de participation) et les valeurs mobilières comparables ou les droits dans l'exercice de droits de souscription, de conversion ou d'option associés à des obligations convertibles, obligations contingentes convertibles et obligations à bons de souscription, sont inclus dans cette limite. <u>À partir du 22 septembre 2026</u> Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation). Cette limite s'applique également (i) aux Actions (titres de participation) ; et/ou (ii) aux valeurs mobilières comparables ; et/ou (iii) aux droits découlant de l'exercice de droits de souscription ; et/ou (iv) aux droits de conversion et d'option ; dès lors que, dans chaque cas, ces instruments ne sont pas acquis directement mais découlent exclusivement de l'exercice ou de la conversion d'autres investissements, y compris, sans limitation, des Obligations convertibles, les Obligations contingentes convertibles et des obligations à bons de souscription.	
	Exposition de change hors EUR de 10 % maximum	
	Duration : entre -3 et 6 ans	Duration : entre -1 et 2 ans
	La Restriction d'investissement VAG s'applique.	
	Le Gestionnaire d'investissement cible les stratégies suivantes : Stratégies de crédit long / short Le segment de crédit long / short comprend un vaste éventail de stratégies de crédit, principalement mises en œuvre sur le Marché des obligations d'entreprises par le biais d'obligations, de produits dérivés et de liquidités. Une stratégie d'investissement courante consiste à tirer avantage des écarts de prix entre les titres d'un ou de plusieurs émetteurs du même secteur ou segment de marché. Les	

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Anouk Agnes
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Fonds	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Credit Opportunities Plus		Allianz Credit Opportunities	
	stratégies peuvent varier en termes d'obligations de notation, d'exposition régionale et certaines peuvent en outre s'efforcer de tirer avantage d'opportunités guidées par des événements sur le Marché des obligations d'entreprises.			
Indice de référence	EURO SHORT-TERM RATE (€STR). Degré de liberté : considérable. Chevauchement escompté : non applicable			
Priorité de placement	Investissements sur les Marchés obligataires mondiaux		Investissements sur les Marchés obligataires mondiaux conformément aux caractéristiques E/S.	
Critère SFDR	Le Compartiment est géré conformément à l'Article 6 du SFDR.		Le Compartiment est géré conformément à l'Article 8 du SFDR.	
Caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment promeut (uniquement pour les Compartiments conformes à l'Article 8 du SFDR) ou objectif d'investissement durable du Compartiment (uniquement pour les Compartiments conformes à l'Article 9 du SFDR)			Le Compartiment promeut un large éventail de caractéristiques environnementales et sociales. À cette fin, le Compartiment procède comme suit :	
			- Dans un premier temps, il s'agit de promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales en excluant de l'univers d'investissement du Compartiment les investissements directs dans certains émetteurs impliqués dans des activités commerciales controversées sur le plan environnemental ou social, en appliquant des critères d'exclusion. Dans le cadre de ce processus, le Gestionnaire d'investissement exclut les sociétés dans lesquelles le produit financier investit et qui enfreignent gravement les pratiques, principes et directives de bonne gouvernance, tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. - Dans un second temps, le Gestionnaire d'investissement respectera un pourcentage minimum de 20,00 % d'investissements durables. Les investissements durables englobent un large éventail de sujets environnementaux et sociaux, pour lesquels le Gestionnaire d'investissement utilise comme cadres de référence, entre autres, les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, ainsi que les objectifs de la taxinomie de l'UE. La méthodologie exclusive d'évaluation de la contribution environnementale et sociale est décrite à la section « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ? » et contient une évaluation de la contribution positive aux contributions environnementales et sociales, ainsi qu'une évaluation pour éviter de causer un préjudice important à tout objectif environnemental ou social.	

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Anouk Agnes
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Fonds	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Credit Opportunities Plus	Allianz Credit Opportunities
		- En outre, le Gestionnaire d'investissement s'engage à investir au moins 70 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment dans des émetteurs qui, selon l'évaluation du Gestionnaire d'investissement, ne sont pas considérés comme susceptibles de causer un préjudice important à un objectif environnemental ou social selon la méthodologie d'investissement durable. Le Gestionnaire d'investissement respectera un pourcentage minimum de 0,01 % d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment promet.
Éléments contraignants de la Stratégie d'investissement, y compris des critères d'exclusion (uniquement pour les Compartiments conformes aux Articles 8 et 9 du SFDR)		Dans un premier temps, le Gestionnaire d'investissement applique les critères d'exclusion suivants, c'est-à-dire qu'il n'investit pas directement dans des titres émis par des sociétés : - enfreignant gravement les principes et les directives, tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ; - développant, produisant, utilisant, assurant la maintenance, vendant, distribuant, stockant ou transportant des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires en dehors du traité de non-prolifération) ; - tirant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique ; - intervenant dans le secteur des services publics et générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires du charbon ; - impliquées dans la production de tabac ou tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la distribution de tabac. Les investissements directs dans des titres émis par des émetteurs souverains classés comme « non libres » selon le Freedom House Index^[1] sont exclus. [1] Le pays en question figure dans le Freedom House Index (https://freedomhouse.org/countries/freedom-world/scores) à la colonne « Total Score and Status » (Score total et statut) de la section « Global Freedom Scores » (Scores de liberté globaux). Le Gestionnaire d'investissement applique les critères

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Anouk Agnes
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Fonds	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Credit Opportunities Plus	Allianz Credit Opportunities
		d'exclusion à un émetteur spécifique sur la base d'informations fournies par des fournisseurs de données externes et, dans certaines circonstances, de recherches internes. L'évaluation des émetteurs par rapport aux critères d'exclusion est effectuée au moins une fois par semestre. Dans certaines circonstances, le Gestionnaire d'investissement peut déroger aux informations reçues. La décision de dérogation est prise par un organe décisionnel interne composé de fonctions telles que les investissements, la conformité et le service juridique. De plus amples informations sur les fournisseurs de données externes et le processus de dérogation sont disponibles sur le site Internet de la SFDR Product Disclosure correspondant. En outre, le Gestionnaire d'investissement évalue les investissements (hors liquidités et produits dérivés) selon la méthodologie des investissements durables, dans la mesure où ces données sont disponibles. Les investissements durables englobent un large éventail de sujets environnementaux et sociaux, pour lesquels le Gestionnaire d'investissement utilise comme cadres de référence, entre autres, les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, ainsi que les objectifs de la taxinomie de l'UE. La méthodologie exclusive d'évaluation de la contribution environnementale et sociale est décrite à la section « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ? » et contient une évaluation de la contribution positive aux contributions environnementales et sociales, ainsi qu'une évaluation pour éviter de causer un préjudice important à tout objectif environnemental ou social. Une telle évaluation doit être réalisée pour au moins 80 % des actifs détenus dans le portefeuille du Compartiment. La base de calcul du seuil de 80 % est la valeur nette d'inventaire du Compartiment, à l'exception des instruments pour lesquels les données relatives aux investissements durables ne sont pas disponibles, tels que les liquidités et les produits dérivés. En outre, le Gestionnaire d'investissement s'engage à une proportion minimale de 20,00 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment dans les investissements durables. Il s'engage également à ce qu'une proportion minimale de 0,01 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment soit alignée sur la taxinomie de l'UE. Enfin, le Gestionnaire d'investissement s'engage à investir au moins 70 % de la valeur nette d'inventaire

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Anouk Agnes
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Fonds	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Credit Opportunities Plus	Allianz Credit Opportunities
		du Compartiment dans des émetteurs qui, selon l'évaluation du Gestionnaire d'investissement, ne sont pas considérés comme susceptibles de causer un préjudice important à un objectif environnemental ou social selon la méthodologie d'investissement durable. Les émetteurs ne sont pas considérés comme pouvant causer de préjudice important à un objectif environnemental ou social s'ils réussissent l'évaluation visant à ne pas causer de préjudice important à un objectif environnemental ou social. Les détails et méthodes permettant de déterminer le préjudice important causé à un objectif environnemental ou social sont décrits dans la section « Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ? ».
Proportion minimale d'investissements durables (uniquement pour les Compartiments conformes aux Articles 8 et 9 du SFDR)	-	20,00 %
Proportion minimale d'investissements alignés sur la taxinomie (uniquement pour les Compartiments conformes aux Articles 8 et 9)	-	0,01 %
Définitions	Les Obligations convertibles contingentes ou CoCo sont des Obligations subordonnées absorbant les pertes qui sont éligibles au titre de fonds propres réglementaires. Elles peuvent faire l'objet d'une conversion automatique en actions ou d'une réduction de leur valeur nominale lorsqu'un événement déclencheur prédéfini survient. Ce déclencheur est généralement lié au ratio de fonds propres CET1 de l'émetteur ou à une décision de l'autorité de supervision constatant la non-viabilité de l'établissement. Cette conversion ou réduction intervient sans que le détenteur de l'obligation puisse exercer un quelconque droit de choix ou d'opposition. Obligations convertibles désigne des Titres de créance qui confèrent à leur détenteur le droit, à sa discrétion ou en cas de survenance d'événements prédéfinis, de convertir tout ou partie du montant principal de ces titres en Actions (titres de participation) de l'émetteur ou d'une entité affiliée, conformément aux modalités et conditions prévues par l'instrument concerné. Jusqu'à leur conversion, les Obligations convertibles portent généralement intérêt et conservent leur qualité de titres de créance. Lors de leur conversion, elles cessent d'exister en tant que Titres de créance et	

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Anouk Agnes
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Fonds	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Credit Opportunities Plus	Allianz Credit Opportunities
	sont échangées contre des Actions (titres de participation). Les Obligations convertibles peuvent comporter des caractéristiques supplémentaires telles que des options intégrées, des mécanismes de conversion obligatoires ou conditionnels, des clauses d'ajustement ou d'autres caractéristiques structurelles, et peuvent être exposées à des risques de crédit, de taux d'intérêt, de liquidité, de valorisation et liés aux actions. Les Obligations convertibles comprennent notamment, sans s'y limiter, les obligations assorties de bons de souscription et/ou les obligations à bons de souscription d'actions, les obligations convertibles émises par des sociétés, les obligations de sociétés assorties de bons de souscription et les obligations échangeables émises par des sociétés. Marchés émergents/Pays émergent désigne un pays non classé par la Banque mondiale parmi les pays à revenu élevé (revenu national brut par habitant élevé). Action(s) (Titre(s) de participation) désigne l'ensemble des actions et titres assimilés, y compris, sans s'y limiter, les actions privilégiées, les actions privilégiées convertibles, les bons de souscription d'actions, les certificats représentatifs de titres (par exemple, les American Depositary Receipts et les Global Depositary Receipts), les actions de REIT, les parts de REIT, les titres de créance indexés sur des actions et les bons de souscription donnant droit à la souscription d'actions. Les Actions (titres de participation) comprennent également les certificats sur indices, les certificats sur actions, d'autres certificats comparables ainsi que les paniers d'actions, de même que les actifs dont le profil de risque est corrélé à l'action concernée ou aux marchés d'investissement auxquels ces actifs peuvent être rattachés. Investissements à haut rendement de Type 1 désigne un investissement dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation de BB+ ou inférieure (Standard & Poor's et Fitch), de Ba1 ou inférieure (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gestionnaire d'investissement. S'il existe une limite d'investissement minimum (maximum) en Investissements à haut rendement de Type 1 conformément aux Restrictions d'investissement d'un Compartiment, la notation la plus basse (la plus élevée) disponible d'un Titre de créance au jour d'acquisition joue un rôle fondamental dans la décision d'acquisition de ce Titre de créance en tant qu'Investissement à haut rendement de Type 1. De manière générale, il n'est pas prévu d'acquérir des Titres de créance notés seulement CC, C ou D (Standard & Poor's), C, RD ou D (Fitch), ou encore Ca ou C (Moody's). Investissements à haut rendement de Type 2 désigne un investissement dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation comprise entre BB+ et B- inclus (Standard & Poor's et Fitch), entre Ba1 et B3 inclus (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gestionnaire d'investissement. S'il existe une limite d'investissement minimum (maximum) en Investissements à haut rendement de Type 2 conformément aux Restrictions d'investissement d'un Compartiment, la notation la plus basse (la plus élevée) disponible d'un Titre de créance au jour d'acquisition joue un rôle fondamental dans la décision d'acquisition de ce Titre de créance en tant qu'Investissement à haut rendement de Type 2. Restriction d'investissement VAG désigne le fait qu'un Compartiment, indépendamment des Principes spécifiques de sa Catégorie d'actifs, de son objectif d'investissement individuel et de ses restrictions d'investissement qui continuent à s'appliquer pleinement, dans la mesure où il investit dans (1) des ABS/MBS, ne peut qu'investir dans des ABS/MBS ayant, au moment de l'acquisition, une notation d'au moins BBB- (Standard & Poor's et Fitch), d'au moins Baa3 (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gestionnaire d'investissement et qui ont été admis ou intégrés sur un	

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Anouk Agnes
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Fonds	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Credit Opportunities Plus		Allianz Credit Opportunities	
	marché officiel ou si l'émetteur possède son siège social dans un État signataire de l'Accord sur l'EEE ou un État membre à part entière de l'OCDE et dans la mesure où il investit dans (2) des Titres de créance (hors ABS/MBS), ne peut qu'investir dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation d'au moins B- (Standard & Poor's et Fitch), d'au moins B3 (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gestionnaire d'investissement. En outre, la Restriction d'investissement VAG implique que, dans le cas où deux notations différentes sont disponibles, la plus basse prévaudra. Si trois ou plus de trois notations différentes sont disponibles, la deuxième notation la plus haute prévaudra. Une notation interne réalisée par le Gestionnaire d'investissement ne peut être envisagée qu'en cas de conformité avec les exigences définies par la circulaire allemande BaFin 11/2017 (VA). Les actifs tels que mentionnés à la phrase 1 et dont la notation a dû être revue à la baisse sous le seuil de notation minimale indiqué à la phrase 1 ne doivent pas représenter plus de 3 % des actifs du Compartiment. Si les actifs décrits dans la phrase susmentionnée dépassent 3 % des actifs du Compartiment, ils doivent être vendus dans les six mois à compter du jour de dépassement du seuil de 3 %, mais seulement dans la mesure où ils dépassent ce seuil. Les restrictions d'investissement relatives à des investisseurs VAG spécifiques ne font pas partie de la Restriction d'investissement VAG.			
Niveau de levier	0-5		-	
Méthode de gestion des risques	Value at Risk absolue		Approche par les engagements	
Orientation régionale	Mondiale		Mondiale	
Marchés émergents	Autorisé			
Devises étrangères	Autorisé			
Compartiments cibles	Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.			
Duration (échéance résiduelle moyenne pondérée)	Entre moins 3 et 6 ans		Entre moins 1 et 2 ans	
SRI (indicateur synthétique de risque)	Catégorie d'Actions		Catégorie d'Actions	
	A (EUR)	2	A (EUR)	2
	AT (EUR)	2	AT (EUR)	2
	CT (EUR)	2	CT (EUR)	2
	I (EUR)	2	IT13 (EUR)	2
	IT (EUR)	2	IT13 (EUR)	2
	PT (EUR)	2	AT (EUR)	2
	PT (H2-USD)	3	AT (H2-USD)	2
	RT (EUR)	2	RT (EUR)	2
	WT9 (EUR)	2	WT9 (EUR)	2
SRRI	Catégorie d'Actions		Catégorie d'Actions	
	A (EUR)	3	A (EUR)	2

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Anouk Agnes
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Fonds	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant		
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -		
	Allianz Credit Opportunities Plus		Allianz Credit Opportunities		
	AT (EUR)	3	AT (EUR)	2	
	CT (EUR)	3	CT (EUR)	2	
	I (EUR)	3	IT13 (EUR)	2	
	IT (EUR)	3	IT13 (EUR)	2	
	PT (EUR)	3	AT (EUR)	2	
	PT (H2-USD)	4	AT (H2-USD)	2	
	RT (EUR)	3	RT (EUR)	2	
	WT9 (EUR)	3	WT9 (EUR)	2	
Commission forfaitaire par an	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale) jusqu'au 01/09/2026	(effective/maximale) à partir du 01/09/2026
	A (EUR)	1,29 % / 2,00 %	A (EUR)	0,44 % / 1,69 %	0,88 % / 1,69 %
	AT (EUR)	1,29 % / 2,00 %	AT (EUR)	0,44 % / 1,69 %	0,88 % / 1,69 %
	CT (EUR)	1,54 % / 2,75 %	CT (EUR)	lancement prévu le 27/10/2026	1,13 % / 2,44 %
	I (EUR)	0,74 % / 1,70 %	IT13 (EUR)	0,30 % / 1,15 %	0,30 % / 1,15 %
	IT (EUR)	0,74 % / 1,70 %	IT13 (EUR)	0,30 % / 1,15 %	0,30 % / 1,15 %
	PT (EUR)	0,74 % / 1,70 %	AT (EUR)	0,44 % / 1,69 %	0,88 % / 1,69 %
	PT (H2-USD)	0,74 % / 1,70 %	AT (H2-USD)	0,44 % / 1,69 %	0,88 % / 1,69 %
	RT (EUR)	0,74 % / 1,70 %	RT (EUR)	0,38 % / 1,32 %	0,38 % / 1,32 %
	WT9 (EUR)	0,70 % / 1,70 %	WT9 (EUR)	0,33 % / 1,15 %	0,33 % / 1,15 %
Commission de performance	Catégorie d'Actions	Taux de participation effectif / maximal	Catégorie d'Actions	Taux de participation effectif / maximal	
	A (EUR)	-	A (EUR)	-	
	AT (EUR)	-	AT (EUR)	-	
	CT (EUR)	-	CT (EUR)	-	
	I (EUR)	-	IT13 (EUR)	10,00 % / 30,00 % au-dessus de l'indice de référence EURO SHORT-TERM RATE, avec mécanisme de High Water Mark, Méthode B	
	IT (EUR)	-	IT13 (EUR)	10,00 % / 30,00 % au-dessus de l'indice de référence EURO SHORT-TERM RATE, avec mécanisme de High Water Mark, Méthode B	
	PT (EUR)	-	AT (EUR)	-	
	PT (H2-USD)	-	AT (H2-USD)	-	
	RT (EUR)	-	RT (EUR)	-	
	WT9 (EUR)	-	WT9 (EUR)	-	
Commission de vente	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	
	A (EUR)	1,00 % / 2,50 %	A (EUR)	1,00 % / 2,50 %	
	AT (EUR)	1,00 % / 2,50 %	AT (EUR)	1,00 % / 2,50 %	
	CT (EUR)	3,00 % / 3,00 %	CT (EUR)	3,00 % / 3,00 %	
	I (EUR)	0,00 % / 2,00 %	IT13 (EUR)	0,00 % / 2,00 %	
	IT (EUR)	0,00 % / 2,00 %	IT13 (EUR)	0,00 % / 2,00 %	

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Anouk Agnes
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Fonds	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant		
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -		
	Allianz Credit Opportunities Plus		Allianz Credit Opportunities		
	PT (EUR)	-	AT (EUR)	1,00 % / 2,50 %	
	PT (H2-USD)	-	AT (H2-USD)	1,00 % / 2,50 %	
	RT (EUR)	-	RT (EUR)	-	
	WT9 (EUR)	-	WT9 (EUR)	-	
Frais de conversion	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	
	A (EUR)	1,00 % / 2,50 %	A (EUR)	1,00 % / 2,50 %	
	AT (EUR)	1,00 % / 2,50 %	AT (EUR)	1,00 % / 2,50 %	
	CT (EUR)	3,00 % / 3,00 %	CT (EUR)	3,00 % / 3,00 %	
	I (EUR)	0,00 % / 2,00 %	IT13 (EUR)	0,00 % / 2,00 %	
	IT (EUR)	0,00 % / 2,00 %	IT13 (EUR)	0,00 % / 2,00 %	
	PT (EUR)	-	AT (EUR)	1,00 % / 2,50 %	
	PT (H2-USD)	-	AT (H2-USD)	1,00 % / 2,50 %	
	RT (EUR)	-	RT (EUR)	-	
	WT9 (EUR)	-	WT9 (EUR)	-	
Taxe d'Abonnement par an	Catégorie d'Actions	Pourcentage	Catégorie d'Actions	Pourcentage	
	A (EUR)	0,05 %	A (EUR)	0,05 %	
	AT (EUR)	0,05 %	AT (EUR)	0,05 %	
	CT (EUR)	0,05 %	CT (EUR)	0,05 %	
	I (EUR)	0,01 %	IT13 (EUR)	0,01 %	
	IT (EUR)	0,01 %	IT13 (EUR)	0,01 %	
	PT (EUR)	0,05 %	AT (EUR)	0,05 %	
	PT (H2-USD)	0,05 %	AT (H2-USD)	0,05 %	
	RT (EUR)	0,05 %	RT (EUR)	0,05 %	
	WT9 (EUR)	0,01 %	WT9 (EUR)	0,01 %	
Total des frais sur encours (TFE)	Catégorie d'Actions	Pourcentage	Catégorie d'Actions	En % jusqu'au 01/09/2026	En % à partir du 01/09/2026
	A (EUR)	1,35 %	A (EUR)	0,49 %	0,93 %
	AT (EUR)	1,34 %	AT (EUR)	0,50 %	0,93 %
	CT (EUR)	1,59 %	CT (EUR)	lancement prévu le 27/10/2026	1,18 %
	I (EUR)	0,78 %	IT13 (EUR)	0,31 %	0,31 %
	IT (EUR)	0,75 %	IT13 (EUR)	0,31 %	0,31 %
	PT (EUR)	0,79 %	AT (EUR)	0,50 %	0,93 %
	PT (H2-USD)	0,80 %	AT (H2-USD)	0,53 %	0,93 %
	RT (EUR)	0,78 %	RT (EUR)	0,43 %	0,43 %
	WT9 (EUR)	0,71 %	WT9 (EUR)	0,34 %	0,34 %
Affectation du revenu / Date d'effet	Catégorie d'Actions	Référence	Catégorie d'Actions	Référence	
	A (EUR)	Distribution / 15 décembre	A (EUR)	Distribution / 15 décembre	
	AT (EUR)	Capitalisation / 30 septembre	AT (EUR)	Capitalisation / 30 septembre	

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Anouk Agnes
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Nom du Fonds	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Credit Opportunities Plus		Allianz Credit Opportunities	
	CT (EUR)	Capitalisation / 30 septembre	CT (EUR)	Capitalisation / 30 septembre
	I (EUR)	Distribution / 15 décembre	IT13 (EUR)	Capitalisation / 30 septembre
	IT (EUR)	Capitalisation / 30 septembre	IT13 (EUR)	Capitalisation / 30 septembre
	PT (EUR)	Capitalisation / 30 septembre	AT (EUR)	Capitalisation / 30 septembre
	PT (H2-USD)	Capitalisation / 30 septembre	AT (H2-USD)	Capitalisation / 30 septembre
	RT (EUR)	Capitalisation / 30 septembre	RT (EUR)	Capitalisation / 30 septembre
	WT9 (EUR)	Capitalisation / 30 septembre	WT9 (EUR)	Capitalisation / 30 septembre
Forme juridique	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) en vertu de la Partie I de la Loi			
Gestionnaire d'investissement	Allianz Global Investors GmbH, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française			
Devise de base	EUR			
Jour de transaction / Jour d'évaluation	Luxembourg/France/Royaume-Uni			
Heure limite de transaction	14 h 00 CET ou CEST, chaque Jour de transaction deux Jours de transaction précédant un Jour de transaction			
Modèle d'évaluation à la juste valeur	-			
Mécanisme de swing pricing	OUI			
Dépositaire	State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise			
Agent de registre et de transfert	State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise			
Date de clôture de l'exercice	30 septembre			

Documentation commerciale

Les « Documents d'informations clés » actuels de chaque catégorie d'actions absorbante du Compartiment absorbant sont joints au présent courrier. Ces documents contiennent des informations importantes concernant les opportunités d'investissement et le profil de risque du Compartiment absorbant. Vous devez donc les lire attentivement. Le rapport annuel du Compartiment absorbant est disponible quatre mois après la clôture de l'exercice. Le rapport semestriel est publié deux mois après la clôture du semestre.

Les documents susmentionnés et le prospectus sont disponibles auprès de votre conseiller et peuvent être consultés ou obtenus gratuitement sur demande, aux horaires de bureau habituels, auprès du siège social de la Société, de la Société de gestion et des agents d'information dans chaque pays où les

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Anouk Agnes
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Compartiments sont enregistrés à des fins de distribution publique. Ces documents sont également accessibles sur Internet à l'adresse suivante : <https://regulatory.allianzgi.com>.

L'opération de fusion sera examinée par un réviseur d'entreprises. Sur demande, nous serons ravis de vous transmettre gratuitement un exemplaire du rapport de fusion approuvé. Ce rapport sera disponible (en anglais uniquement) environ quatre mois après la Date de fusion.

Des informations supplémentaires peuvent vous être fournies sur demande.

Modifications du portefeuille du Compartiment absorbé à la suite de la fusion

La comparaison des Compartiments absorbé et absorbant a révélé plusieurs différences au sein des principes d'investissement, tel que décrit dans les « Catégories d'actifs autorisées ». Pour cette raison, le portefeuille du Compartiment absorbé sera repositionné dans le portefeuille du Compartiment absorbant avant la fusion. Les coûts liés aux décisions de gestion des placements au cours de la gestion du Compartiment absorbé avant la fusion, ainsi que les coûts liés au repositionnement, seront pris en charge par ce dernier. Afin de lever toute ambiguïté, aucun coût supplémentaire lié à la fusion ne sera imputé au Compartiment absorbé.

Pour s'assurer que les activités opérationnelles seront terminées à temps, le repositionnement débutera dix jours ouvrables avant la date d'entrée en vigueur, soit le 13 octobre 2026. L'objectif est de refléter la structure du Compartiment absorbant avant la fusion afin d'éviter toute activité de négociation liée à la fusion avec le Compartiment absorbant. Les titres sur des marchés où le transfert depuis le Compartiment absorbé vers le Compartiment absorbant ne serait pas possible ou entraînerait des frais de transfert défavorables seront vendus avant la fusion. Le repositionnement sera effectué conformément aux directives d'investissement du Compartiment absorbé.

Souscription d'Actions supplémentaires dans le Compartiment absorbé

L'émission de nouvelles actions cessera le 8 septembre 2026. Ainsi, les demandes de souscription reçues au plus tard à 14 h 00 CEST le 8 septembre 2026 seront exécutées pour la dernière fois au prix de l'action en vigueur le 10 septembre 2026.

Rachat d'Actions dans le Compartiment absorbé

Les actions peuvent être rachetées sans frais au plus tard à 14 h 00 CEST le 20 octobre 2026, selon la procédure de rachat habituelle. Les demandes de rachat seront réglées pour la dernière fois au prix en vigueur le 22 octobre 2026 et ne seront plus acceptées après 14 h 00 CEST le 20 octobre 2026.

Vente des Actions du Compartiment absorbant après la Date de fusion

Les actions du Compartiment absorbant reçues lors de la Fusion peuvent être vendues une fois créditées sur votre compte-titres.

Procédure de fusion

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Anouk Agnes
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Après la Date de fusion, votre compte-titres sera crédité automatiquement, sans aucuns frais d'entrée ou autre, de la quantité d'actions du Compartiment absorbant correspondant à votre précédent placement dans le Compartiment absorbé.

À cette fin, la valeur de votre participation dans le Compartiment absorbé est divisée par le prix des actions du Compartiment absorbant. La participation dans le Compartiment absorbant ainsi obtenue sera ensuite créditée sur votre compte-titres. La conversion se basera sur le prix des actions des deux Compartiments en vigueur à la Date de fusion.

Le Compartiment absorbé ne distribuera pas de revenu pour les catégories d'actions de distribution pour la période allant de la dernière date de distribution jusqu'à la Date de fusion. À la Date de fusion, ce revenu sera considéré lors du calcul du taux d'échange lors de la Date de fusion.

Le Compartiment absorbé cumulera ses revenus au titre des catégories d'actions de capitalisation pour la période allant de la fin du dernier exercice jusqu'à la Date de fusion.

Pour les investisseurs domiciliés en République fédérale d'Allemagne, la fusion a également été publiée dans l'édition du Börsen-Zeitung.

La présente lettre décrit les implications de la fusion envisagée. Veuillez contacter votre conseiller financier si vous avez des questions sur le contenu de la présente lettre. La fusion peut avoir un impact sur votre situation fiscale. Les actionnaires sont invités à contacter leur conseiller fiscal pour obtenir des conseils fiscaux spécifiques concernant la fusion.

Veuillez noter que la Date de fusion susmentionnée est fixée en fonction du statut actuel des jours fériés du Compartiment. Il peut arriver que des jours fériés imprévus/ponctuels soient annoncés sur certains marchés, ce qui empêcherait le calcul de la valeur nette d'inventaire du Compartiment absorbé et/ou absorbant, ce qui entraînerait la nécessité de modifier la Date de fusion à la prochaine date d'évaluation.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Anouk Agnes
Carina Feider
Heiko Tilmont